

Permettre à un public en situation de handicap de se réinsérer : une logique gagnant/gagnant



Le taux de chômage des personnes en situation de handicap était en 2018 deux fois plus important que dans l'ensemble de la population (**18%** contre **9%** pour l'ensemble des entreprises).

Les recrutements de travailleurs handicapés sont **en hausse de 26%** en 2021, un signe encourageant !

Face à ce constat : que faire dans une entreprise de proximité ?

- Se rapprocher des structures d'insertion pour recruter
- Favoriser l'insertion avec un **environnement de travail adapté** et des salariés **sensibilisés**
- Conclure des **contrats de fourniture, de sous-traitance ou de prestation de service** avec des établissements et services d'aide par le travail (ESAT)

Nous avons mis en place un partenariat avec un **atelier de réinsertion** pour des **personnes en situation de handicap**.

Nous leurs confions la réalisation des **tâches les plus accessibles** : l'épluchage, le lavage et le conditionnement notamment.

Cela se passe sans difficulté et c'est même **bénéfique pour tous**. Pour les personnes qui travaillent au sein de cette structure, c'est la possibilité d'avoir un **emploi accessible dans un environnement adapté et tout en étant accompagnés**. Pour mes salariés, cela leur **libère aussi beaucoup de temps** pour se consacrer à des tâches à forte valeur ajoutée.



Serge BOISSEAU
Charcutier/Traiteur
Chef d'entreprise

Nom de l'entreprise : Poivre & Sel
Secteur : Charcutier/Traiteur
Nombre de salariés : 14 salariés
Localisation : Laval (53)

Des bénéfices pour vos salariés et votre entreprise



- Un levier d'**amélioration des conditions de travail** pour les salariés en saisissant l'opportunité d'être libéré de certaines tâches
- Une **ouverture vers de nouveaux profils** : une **diversité** qui fera la richesse de l'entreprise
- Un **bénéfice économique** indirect pour l'entreprise à travers une augmentation de la productivité générée par la diversification des profils